



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

BULLETIN DÉCAIRE D'INFORMATION AGRO-HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE DU GTP



2023, N° 014

22 Août 2023



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »

FSRP West Africa Food System Resilience Program



Dans ce numéro :

Situation météorologique 1

Situation hydrologique 2

Situation agricole 2

Production végétale 2

Production animale 3

Production halieutique 4

Faits saillants

- Baisse sensible de la pluviométrie dans le sud du pays ;
- Hausse du niveau d'eau dans tous les bassins du Nord ;
- Recrudescence des maladies virales sur les plants de tomates : Vigilance!
- Disponibilité des engrais dans les magasins de la CAGIA;
- 55 114,550 tonnes d'engrais disponibles ;
- Fermeture du lac de barrage de Nangbeto, pêche chalutière, production piscicole, état océanique agité.

1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE: PLUIES MODÉRÉES A FORTES

Au cours de la deuxième décennie du mois d'août, des activités pluvieuses ou pluvio-orageuses ont été observées sur l'ensemble du pays. Plusieurs localités ont observé des cumuls supérieurs à 50 mm. Les zones les plus arrosées se retrouvent dans les régions des Plateaux et Savanes. Les cumuls pluviométriques ont varié de 30,3 mm à Lomé en quatre (4) jours à 173,1 mm en quatre (4) jours également à Anié-Mono.

Par rapport à la normale 1991-2020, la décennie a été marquée par un excédent pluviométrique dans toutes les stations à l'exception de Sokodé, Kara, Pagouda et Mango avec respectivement des déficits de 3,2 ; 2,2 ; 15,0 et 14,2 mm.

Perspectives: Des pluies faibles à modérées dans la zone bimodale et des manifestations pluvio-orageuses modérées à fortes dans la zone monomodale sont prévues au cours de la prochaine décennie.

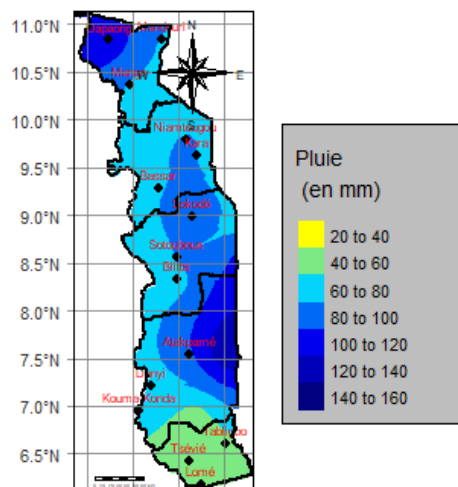


Figure 1: Carte des cumuls de la décennie

AVIS ET CONSEILS 1 :

Il est conseillé dans la zone monomodale, de poursuivre l'entretien des parcelles; de s'approvisionner en produits phytosanitaires homologués et de suivre les prévisions météorologiques quotidiennes.

Dans la zone bimodale, il est recommandé de nettoyer les aires ou de disposer du matériel (bâches et autres) de séchage, de s'approvisionner en produits homologués de conservation et d'entamer la préparation des parcelles pour la petite saison des pluies.

Pour mieux contenir les maladies virales de la tomate, opter pour la lutte préventive.

Faites vacciner vos animaux pour les protéger contre les maladies.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Les conditions météorologiques de la décennie ont été globalement acceptables pour les activités agricoles.

Dans le Nord du pays les activités d'entretien des cultures se poursuivent avec l'épandage d'engrais. Les récoltes du maïs de bouche et du mil sont constatées par endroits.

Au Sud Togo, les activités de récoltes continuent et sont presque à leur fin. On peut noter par endroits les activités de préparation des parcelles pour le démarrage de la campagne agricole de la petite saison. Le maïs, l'igname et l'arachide sont majoritairement récoltés. Les opérations de séchage sont rendues difficiles par l'absence d'ensoleillement et des petites pluies sporadiques.



2. SITUATION HYDROLOGIQUE

La situation hydrologique de la deuxième décennie du mois d'août 2023 a été caractérisée par d'importants écoulements observés sur le Mono et sur l'Oti et des écoulements en baisse dans le bassin du Lac Togo.

Au cours de cette décennie, la contribution des affluents du fleuve Mono est encore plus perceptible à Kolokopé où le niveau d'eau a atteint 585 cm (figure 2).

Le niveau d'eau a monté dans le bassin de l'Oti. Ainsi à la station de Kara, la hauteur maximale de 360 cm a été observée et 694 cm à la station de Mango (figure 3).

Le bassin du Lac Togo a enregistré une baisse du niveau d'eau de 0,64 % à Gapé-Kpédji sur le fleuve Zio et de 0,1 % à la station de Gati sur le Haho (figure 4). Cependant, quelques écoulements relativement importants mais éphémères ont été observés. Ces apports, très modestes, n'ont pas provoqué de rehaussement du niveau d'eau des cours d'eau.

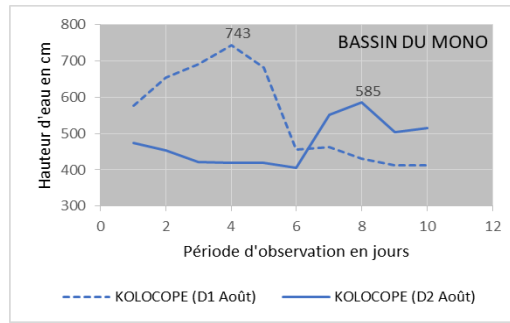


Figure 2: Evolution du niveau d'eau sur les stations hydrométriques dans le bassin du Mono

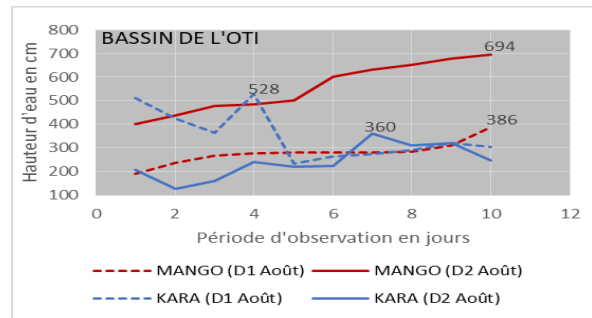


Figure 3: Evolution du niveau d'eau sur les stations hydrométriques dans le bassin de l'Oti

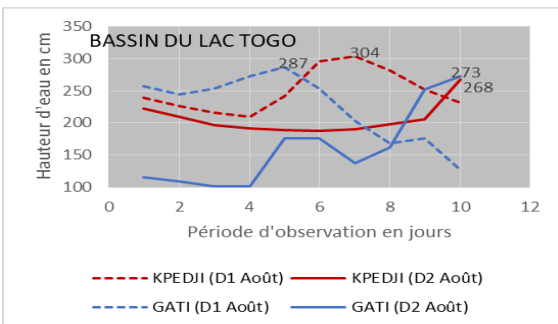


Figure 4: Evolution du niveau d'eau sur les stations hydrométriques dans le bassin du Lac Togo

AVIS ET CONSEILS 2:

Eviter l'occupation anarchique des zones inondables en particulier en amont et en aval du barrage de Nangbéto en cette période de fortes crues !

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 PRODUCTION VEGETALE

Pour la campagne agricole 2023-2024, les engrais vivriers et les semences agricoles sont toujours disponibles.

A la date du 22 Août 2023, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **55 114,550 tonnes** (figure 5).

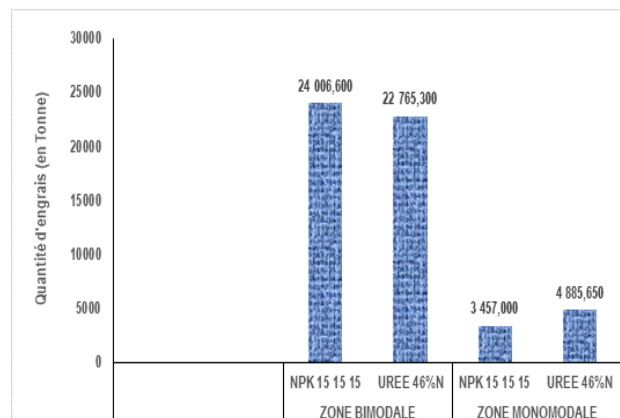


Figure 5: Stock d'engrais disponible au 22/08/2023

3.2 PROTECTION DES CULTURES: Deux maladies virales de tomate : ToLCV et TYLCV

La virose des feuilles en cuillère de la tomate, *Tomato leaf curl virus* (ToLCV) et la virose des feuilles jaunes en cuillère, *Tomato Yellow Leaf Curl Virus* (TYLCV) sont des maladies virales qui sévissent actuellement en tomatoculture. Les symptômes se manifestent par l'enroulement des feuilles en forme de cuillère sans coloration jaune pour les infections au ToLCV (photo 1A) et avec coloration jaune des feuilles pour les infections au ToLCV (photo 1B), par le rabougrissement des plants. Ce qui entraîne d'énormes pertes de rendement de tomate allant de 50 à 100% lorsque les plants sont atteints précocement.



Photo1: État des plants de tomates atteints par la virose

Causes: ces deux maladies ont pour vecteurs les pucerons et les mouches blanches.

Méthodes de luttés: la meilleure stratégie est la gestion des vecteurs en amont (lutte préventive) par des traitements insecticides, la destruction des plantes-hôtes alternatives, une bonne fertilisation.

En cas d'attaque, il est recommandé l'arrachage et la destruction systématique des plants atteints par incinération.

3.3 PRODUCTION ANIMALE**Bilan à mi-parcours des campagnes de vaccination**

Comme toutes les années, la Direction de l'Élevage (DE) a organisé au cours de ce premier semestre 2023, des campagnes de vaccination contre les maladies telles que la rage, la maladie de Newcastle, la peste des petits ruminants (PPR) et la Péripleurésie contagieuse bovine (PPCB) dont le lancement a été fait le 21 avril 2023 à Bassar.

Au total 1,5 millions de doses de vaccins ITANEW, 500 000 doses de vaccins PPR, 50 000 doses de vaccin antirabique et 25 000 doses de vaccins contre la PPCB ont été acquises par la DE pour ces campagnes. Les campagnes de vaccination sont organisées et supervisées par la DE dont l'objectif régalién est de protéger l'ensemble du cheptel contre les maladies à grande incidence.

Les vétérinaires privés constituent pour la grande partie le bras exécutoire qui pose l'acte vaccinal suivi des équipes classiques composées des agents vétérinaires publics des régions. Les résultats de ces campagnes de vaccination pour le premier semestre 2023 sont consignés dans le tableau ci-contre.

Tableau 1: Résultats de la vaccination contre les maladies animales au 30 juin 2023 au Togo

Région	Nombre d'animaux vaccinés par région et par maladie			
	Rage	PPR	MNC	PPCB
Savanes	7345	41425	1489762	20189
Kara	2870	5952	66306	-
Centrale	1213	10900	43360	1800
Plateaux Est	1090	10397	10747	3806
Plateaux Ouest	1919	2813	10211	2917
Maritime	2587	1783	2437	1900
Total	17024	73270	1622823	30612

Source: Direction de l'Élevage, Août 2023

3.4 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Pour cette décade, la pêche chalutière est de 2,595 tonnes. La production piscicole de tilapia n'a pas connu de récolte en cette décade de l'année 2023.

Tableau 2: Données de production chalutière et piscicole du 15 au 21 août 2023

Période	07 au 13 août 2023
Pêche chalutière (tonne)	2,595*
Production Tilapia (tonne)	0

* Nombre de navires ayant débarqué

Source: DPA, août 2023

AVIS ET CONSEILS 3 :

Dans la perspective de renouvellement du stock halieutique national et d'une cogestion efficace entre les usagers des différents plans d'eaux, il est rappelé à tous les acteurs de la filière de respecter la réglementation en vigueur et éviter d'utiliser les engins de pêche prohibés destructeurs de ressources. Ainsi selon le communiqué de presse du 08 août 2023, Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière rappelle aux usagers du lac de Nangbéto que, conformément aux dispositions de l'arrêté N°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2023, période correspondant au repos biologique des poissons. Toute personne qui sera surprise en train de pêcher sur ce lac, de transporter ou de vendre les produits de pêche provenant de ce lac, sera punie conformément à la loi en vigueur. Aussi il est rappelé à tous les acteurs de la pêche maritime que l'état océanique prévu pour les 23 et 24 août 2023 sera agité (niveau 2) : GMES-UG. Ainsi, tous les usagers marins de la pêche doivent être prudents et prendre des mesures idoines de sécurité et se munir tous de leurs gilets de sauvetages avant toute sortie en mer.

3.5 PRODUCTION RACINES ET TUBERCULES 2022-2023**3.5.1 Cas des racines et tubercules**

La production des racines et tubercules pour le compte de la campagne 2022-2023 s'élève à 2 238 530 tonnes contre 2 193 462 tonnes pour la campagne agricole 2021-2022. Elle connaît ainsi une hausse de 2,05% par rapport à la campagne précédente. Selon les spéculations, cette hausse est de 2,52% pour l'igname, 2,32% pour la patate douce, 1,69% pour le manioc et 1,40% pour le Taro. La comparaison de la production totale des racines et tubercules au titre de la campagne agricole 2022-2023 par rapport à la moyenne quinquennale montre un accroissement de 9,52% comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3: Comparaison des productions des racines et tubercules de la campagne agricole 2022-2023 par rapport à la campagne précédente et à la moyenne quinquennale.

Cultures	2021-2022	2022-2023	Variation de 2022-2023 par rapport à 2021-2022 (%)	Moyenne 2017-2021	Variation de 2022-2023 par rapport à la moyenne 2017-2021 (%)
Tubercules/racines	2 193 462	2 238 530	2,05	2 043 967	9,52
Manioc	1 204 249	1 224 641	1,69	1 124 433	8,91
Igname	960 431	984 614	2,52	893 265	10,23
Taro	19 088	19 355	1,40	17 279	12,02
Patate douce	9 694	9 919	2,32	8 990	10,33

La production d'igname, du manioc, de la patate douce et du taro comparées à la moyenne des cinq dernières campagnes agricoles a également connu une hausse respective de 10,23; 8,91; 10,33 et 12,02% sur le plan national.

Source : DSID, 2023

Au plan régional, la situation de la production en racines et tubercules est globalement dans une tendance haussière et se présente comme suit : 1,70% pour le manioc, 2,50% pour l'igname, 1,40% pour le taro et 2,30% pour la patate douce (Tableau 4). La variation de la production des tubercules selon les régions par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes agricoles montre des hausses au niveau de toutes les régions.

Tableau 4 : Comparaison de la production des racines et tubercules de la campagne agricole 2022-2023 par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes agricoles par région

Région	Campagne	Manioc	Igname	Taro	Patate douce	Total
MARITIME	Moy. 2017-2021	392 849	18 506	3 173	6 011	420 538
	2022/2023	416 369	20 424	3 857	6 398	447 048
	Variations (%)	6,0	10,4	21,6	6,4	6,3
PLATEAUX	Moy. 2017-2021	354 796	238 866	12 946	1 992	608 600
	2022/2023	397 131	261 199	14 239	2 377	674 946
	Variations (%)	11,9	9,3	10,0	19,3	10,9
CENTRALE	Moy. 2017-2021	223 165	384 332	1 147	11	608 654
	2022/2023	238 936	416 717	1 259	60	656 972
	Variations (%)	7,1	8,4	9,8	424,6	7,9
KARA	Moy. 2017-2021	144 366	236 979		591	381 936
	2022/2023	162 659	269 366		652	432 677
	Variations (%)	12,7	13,7		10,3	13,3
SAVANES	Moy. 2017-2021	9 257	14 582		385	24 237
	2022/2023	9 546	16 908		433	26 887
	Variations (%)	3,1	16,0		12,4	10,9
TOTAL	Moy. 2017-2021	1 124 433	893 265	17 279	8 990	2 043 967
	2022/2023	1 224 641	984 614	19 355	9 919	2 238 530
	Variations (%)	8,9	10,2	12,0	10,3	9,5

Source : DSID, 2023

4. FOCUS SUR LE SORGHO: VARIÉTÉ SORVATO 1

Sorvato 1 est l'une des variétés de sorgho cultivée au Togo. C'est une variété locale améliorée depuis 1989 et maintenue par l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA).

1. Caractères morphologiques

* Caractères de la plante

- Hauteur moyenne : 220 - 230 cm
- Couleur plante : Tan
- Couleur glume : Brun clair
- Forme panicule : Semi-compacte elliptique
- Exsertion paniculaire : Bonne
- Longueur panicule : 35 – 40 cm

* Caractères du grain

- Couleur : Blanc crème
- Format : Petit
- Couche brune : Absente
- Texture : Vitreuse

2. Caractères agronomiques

- Cycle semis-maturité: 105 - 110 jours
- Rendement potentiel : 6 t/ha
- Poids de 1000 grains : 25 - 30 g
- Résistance à la verse : Bonne
- Conservation des grains : Bonne
- Zone de culture : Région des Savanes

- Sensibilité aux moisissures : Sensible

3. Autre caractères

- Tige juteuse et sucrée, reste verte à maturité et peut servir de fourrage après récolte
- Photosensibilité : Non photosensible
- Réponse aux engrais : Bonne



Photo 2: Epis de sorgho (Sorvato 1)



MINISTRE DE L'ECONOMIE MARITIME, DE LA PECHE ET DE LA PROTECTION COTIERE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberte-Patrie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière rappelle aux usagers du lac de Nangbétou que, conformément aux dispositions de l'arrêté N°006/15/MAEP/Cab/SG/DPA du 28 janvier 2015, les activités de pêche sur ledit lac sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2023, période correspondant au repos biologique des poissons.

Le repos biologique, instauré sur le lac de Nangbétou dans le cadre des mesures de gestion durable, vise à favoriser le repeuplement du lac en ressources halieutiques en vue d'assurer leur durabilité dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Toute personne qui sera surprise en train de pêcher sur ce lac, de transporter ou de vendre les produits de pêche provenant de ce lac, sera punie conformément à la loi en vigueur.

Le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière invite tous les acteurs professionnels de la pêche au respect scrupuleux de cette réglementation à laquelle il attache un grand prix.

Fait à Lomé, le **08 AOÛT 2023**

Le ministre de l'économie maritime,
de la pêche et de la protection côtière


Kokou Edem TENGUE

Retrouvez-nous sur le www.agriculture.gov.tg/ FSRP Togo



« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »